



VOLUME XVI.—No. 7.

OTTAWA, ONT., MARS 1912.

Abonnement \$1.00 par an

Le Patriotisme dans la Lutte

LA race canadienne-française est née pour la lutte. Dès son berceau, elle a dû s'armer de vaillance et repousser l'ennemi de son existence: tantôt, c'était la ruse barbare de l'Iroquois qu'elle devait déjouer; tantôt, il lui fallait rompre des lances avec les fils d'Albion; souvent enfin, force lui était de se prémunir contre certains de ses propres rejets. Dans sa laborieuse adolescence, notre race n'a échappé à l'absorption que par miracle, grâce à une lutte de tous les instants. On croyait notre sort bien fixé, lors de la cession; mais ceux qui comptaient notre mort certaine ont dû s'apercevoir que "l'homme propose, mais que Dieu dispose"... Tenace et ingénieux, nos adversaires ont cru que "douceur ferait mieux que violence". Encore une fois ils ont été trompés dans leurs calculs: l'Union n'a pas été la fin de la race de Champlain. Par la Confédération, quelques années plus tard, la paix définitive fut cimentée entre l'élément anglo-canadien et l'élément franco-canadien.

La lutte était-elle, désormais, finie? Malheureusement non. Elle avait simplement changé de sphère. Sur le terrain pacifique, elle continua plus ardente que jamais. Il nous fallut reconquérir nos droits. Au lieu d'avoir à lutter seulement contre le préjugé et le fanatisme, qu'exploitent habilement des politiciens retors, nous avons vu un autre ennemi surgir devant nous dans un corrégionnaire, jadis persécuté ignominieusement lui-même, mais se prêtant à son tour admirablement au rôle de persécuteur.

Quelle est la situation, aujourd'hui? Notre langue et notre foi ont besoin, plus que jamais, de défenseurs intrépides. En dehors de la province de Québec, on cherche à déformer le cerveau et le cœur du petit Canadien-français par l'école publique. Aussitôt que nous parlons d'écoles confessionnelles, la meute orangiste aboie; quand nous parlons d'écoles bilingues, l'élément irlandais se joint à l'orangisme pour nous tomber dessus. Et chez nous, même, il ne manque pas de cerveaux brûlés pour crier, durant ce temps-là, que nos collègues classiques ne donnent pas aux hommes de demain une éducation pratique, et que le système scolaire de Québec n'engendre que des illettrés. Affaire d'appréciation! Au sentiment de certaines gens, une éducation religieuse n'est pas pratique et un système scolaire où l'influence bien-faisante du clergé se fait sentir est vicieux.

Bien des années se passeront avant que, selon le mot de Macdonald, il n'y ait véritablement ni vainqueurs ni vaincus sur la terre canadienne. Le respect intégral des droits de la minorité sera le fruit

d'une lutte constante, vigoureuse et digne de la part des Canadiens-français. Il faut combattre les préjugés que, pour servir des intérêts politiques ou financiers, on se plaît à exploiter contre nous; il faut combattre l'apathie de plusieurs des nôtres, partisans de la tolérance outrée et de la conciliation qui va jusqu'au sacrifice des droits les plus sacrés.

Il faut se souvenir que les bonnes causes ne triomphent qu'en autant qu'elles trouvent des défenseurs courageux, assez convaincus pour ne pas faiblir et assez sages pour ne pas s'emporter. Avec les meilleures intentions du monde, certains esprits forts compromettent les mouvements auxquels ils participent parce qu'ils ne veulent pas suivre les instructions d'hommes d'expérience consommée. Point ne faut cependant verser dans le défaut opposé: la pondération n'est pas la mollesse. Quand il s'agit de combat, il faut se battre. Et, il est rarement sage de dire, comme à Fontenoy: "Tirez les premiers, Messieurs les Anglais!"

Le patriotisme doit, chez nous, se traduire en action. Il est beau de proclamer son amour pour sa langue, sa religion, ses traditions; mais, il est plus beau de prouver cet amour par des actes. "La foi qui n'agit pas, est-elle une foi sincère?" Soyons donc des patriotes dans tous les actes que nous posons, lorsque nous accordons notre suffrage à un concitoyen comme lorsque nous étudions un programme politique, lorsque nous confions nos économies à une institution comme lorsque nous achetons une marchandise, lorsque nous entrons dans une société mutuelle ou autre comme lorsque nous avons un patronage quelconque à exercer. Sachons surtout être des patriotes sincères au sein même de nos associations de toutes sortes. Que le bien général passe avant les intérêts particuliers. Que la division ne vienne pas compromettre une cause sacrée. Si, à notre avis, telle orientation prise par une organisation dont nous faisons partie semble mauvaise, combattons-là franchement, mais, si la politique que nous préconisons est rejetée ou si encore le candidat que nous favorisons est battu, soyons de nobles vaincus. Et, au lieu de nous retirer sous notre tente, continuons à combattre les bons combats. Le mot de Mercier est toujours à l'ordre du jour: Cessons nos luttes fratricides; unissons-nous! Le patriotisme ne va pas sans sacrifice. Aimer la patrie, c'est savoir lui immoler ses ambitions ou ses opinions personnelles. Le plaisir de servir la cause canadienne-française et catholique ne vaut-il pas la peine d'un dévouement où l'humilité ait quelque part?

Avant de remporter la victoire décisive sur nos ennemis, il faut apprendre à nous vaincre nous-mêmes. Le jour où notre patriotisme sera assez fort pour imposer silence à l'esprit de parti et à l'esprit de division, ce jour-là, on peut être sûr, nonobstant toutes les difficultés qui pourront surgir, que nos droits, tous nos droits, seront à la veille d'être à jamais reconnus par la majorité de nos compatriotes.

CHARLES LECLERC.

AU JOUR LE JOUR

ST-EDOUARD, MONTREAL.

Le 18 février eut lieu l'installation des officiers du conseil de St-Edouard, installation qui fut présidée par M. J. B. Friset, en l'absence de M. E. A. B. Ladouceur, retenu chez lui par une légère indisposition.

Au cours de la séance il y eut présentation des \$40.00 gagnés par le conseil local au dernier concours. L'assistance était très nombreuse, et de jolis discours furent prononcés par MM. le Dr Bigonnesse, président du conseil local, Joseph Lemire et J. B. Friset.

L'assemblée se termina à minuit au milieu d'un grand enthousiasme.

MASKINONGE.

Dimanche, le 3 mars, l'organisateur J. B. Friset a tenu une assemblée dans la salle de l'école de Maskinongé.

M. le Curé Belleau, avec une grande amabilité, avait annoncé au prône qu'il y aurait, après la messe, une conférence sur l'Union St-Joseph du Canada. Il encouragea même fortement ses paroissiens de se faire un devoir d'assister à cette assemblée.

Au sortir de l'église, la salle de l'école fut aussitôt envahie. On remarquait bon nombre de dames et demoiselles. En somme, il y avait salle comble.

M. J. B. Friset, comme toujours, sut intéresser son auditoire et sous peu notre belle société pourra enregistrer un conseil de plus.

UNE BELLE FETE A COATICOOK

A l'occasion de l'installation des officiers du conseil local de l'Union St-Joseph du Canada.

(De la Presse)

Les mutualistes des Cantons de l'Est ont eu, le 14 du mois courant, une bien belle fête de famille, ici.

A l'occasion des élections des officiers du Conseil local de l'Union Saint-Joseph du Canada, les membres de ce Conseil ont tenu à témoigner de leur confiance à ces excellents officiers, en entourant leur installation d'une démonstration grandiose, couronnée d'un agréable banquet. La fête a

eu lieu à l'hôtel "Grand Central", la propriété de M. André Rousseau, le populaire président du Conseil local de l'Union Saint-Joseph du Canada. M. E. A. B. Ladouceur, président du Conseil de district de Montréal de cette puissante société avait particulièrement été invité à assister au banquet et à présider à la cérémonie de l'installation, ce qu'il fit avec beaucoup d'avantage pour l'Union Saint-Joseph. Plus de cent soixante personnes ont pris place autour des tables. On y remarquait des représentants des Artisans, de l'Alliance Nationale,

cook, a répondu à la santé du Pape, et M. Ladouceur a longuement parlé de l'histoire progressive de l'Union Saint-Joseph.

L'installation des officiers a été très brillante, agrémentée qu'elle était par l'entraînante musique de l'orchestre de Coaticook.

Nous félicitons les nouveaux officiers de ce Conseil local, et nous sommes heureux d'en publier ici les noms :

Chapelain, Rév. F. N. Séguin; président, André Rousseau; 1er vice-président, Wilfrid Labarre; 2ème vice-président, H. Archambault; secrétaire, A. Adélar Charpentier; trésorier, J. V. Desvoyaux; receveur, Ls Durand; visiteurs, Arthur L'Heureux et Ephrem Valade; commissaires or-

devait être présent, mais avant l'ouverture de l'assemblée, l'on apprit avec regret que la maladie retenait le révérend vicaire dans sa chambre.

La prière d'usage étant faite, le secrétaire fit, sur demande, la lecture des minutes et l'appel des noms des nouveaux officiers, qui vinrent se placer devant l'organisateur pour être décorés des insignes désignant la charge respective à laquelle ils avaient été élus.

L'organisateur J. B. Friset, dans un beau discours, fit un chaleureux appel à ses auditeurs avec le résultat que six nouveaux membres furent inscrits séance tenante.

Après que l'organisateur eut décoré le nouveau président, M. C. H. Robillard, agent du Pacifique Canadien pour Ste-Thérèse, il présenta ce dernier à l'auditoire qui le salua par une salve d'applaudissements prolongés.

M. Robillard, à son tour, sut remercier les personnes présentes et les encourager à entrer dans notre belle société, et, donnant l'exemple du travail, il présenta lui-même deux nouvelles recrues. Son exemple fut suivi par quatre autres, ainsi que relaté ci-haut.

Bref, l'Union St-Joseph compte un conseil de plus, conseil qui fera époque dans les annales de la Société par son nombre qui va aller toujours en augmentant, afin de gagner la bannière promise au conseil et qui lui sera remise dans six mois alors qu'il devra compter 100 membres.

Le nouveau président fit ensuite la prière de clôture et la séance prit fin; tous les membres s'en allèrent, se promettant de gagner la bannière par un recrutement rapide et effectif.

STE-ELIZABETH, MONTREAL

Mardi, le 13 février, le Conseil Ste-Elizabeth de Montréal No 135, a tenu son assemblée régulière, au cours de laquelle les nouveaux officiers pour 1912 furent installés par l'organisateur J. B. Friset.

La salle était quasi comble, et M. Osias Pagé fit un magnifique discours; M. J. Morin, vice-président, se distingua en présentant deux nouveaux membres.

Ce Conseil est très prospère et promet de surpasser en nombre tous les autres Conseils de Montréal.

Après la cérémonie d'installation, il y eut chant, musique, déclamation et rafraîchissements, etc. Bref l'on s'amusa bien tout en se promettant de ne pas manquer l'occasion de se revoir et d'apporter de nouveaux membres.



OFFICIERS DU CONSEIL DE COATICOOK.

Dans le médaillon : Rév. F. N. Séguin, Curé, Chapelain.

Debout, de gauche à droite : R. Boudreault, com.-ord.; A. Couture, censeur; E. Valade, visiteur; L. Binette, censeur; A. L'Heureux, visiteur; J. O. Caron, com.-ord.; J. Uldéric Desvoyaux, trésorier.

Assis : Ls Durand, receveur; Dr O. Birs, médecin; N. Labarre, 1er vice-prés.; André Rousseau, président; H. Archambault, 2me vice-prés.; Adélar Charpentier, secrétaire.

des Canado-Américains, de la Société Saint-Jean-Baptiste, des Zouaves Pontificaux, des professions libérales, et surtout plusieurs membres du clergé, venus pour témoigner de leur confiance en l'Union Saint-Joseph du Canada.

Le propriétaire de l'hôtel "Grand Central" a maintenu la bonne réputation de sa maison en soignant le menu du souper, auquel les convives ont fait honneur.

Les santés suivantes: le Pape, le Chapelain de la Société, les Sociétés-sœurs, les Professions libérales et l'Union Saint-Joseph du Canada, ont provoqué des discours aussi éloquentes qu'intéressants de la part de M. l'avocat Verret, M. le notaire Gendreau, M. Dupuis, M. Durocher et plusieurs autres. M. le vicaire Lafontaine, de Coati-

donnateurs; Rosario Boudreault et J. O. Caron; censeurs, Alp. Couture, J. Richard et P. Binette.

STE-THERESE DE BLAINVILLE.

Dimanche, le 25 février, dans la salle du marché, avait lieu l'installation officielle du Conseil Ste-Thérèse de Blainville, No 253.

Après la grand-messe, tel qu'annoncé, la salle fut envahie et la foule écouta respectueusement le discours élaboré prononcé par l'organisateur J. B. Friset, qui remplaçait M. E. A. B. Ladouceur, retenu chez lui par des raisons majeures et incontrôlables.

Le Rév. Chapelain Papineau

A L'ORIGINAL.

C'est avec plaisir que le Conseil de l'Original a reçu la belle bannière, prime gagnée durant le dernier concours, et nous vous en remercions de tout cœur.

Nous ferons chanter une grande messe le 19 mars, fête de St-Joseph, et en même temps nous ferons bénir notre bannière, que nous avons exposé, à l'église, devant l'autel de St-Joseph, afin que tout le monde puisse l'admirer.

La résolution suivante a été adoptée par ce conseil :

Proposé par Napoléon Landriault, secondé par Philippe Cadieux : Qu'un vote de remerciements et de reconnaissance soit offert à M. J. F. O. R. Millette, pour le dévouement qu'il a apporté au Conseil No 7, en recrutant un nombre de cinquante membres pour notre succursale, et nous faire par cela présenter, par le Conseil Exécutif, la magnifique Bannière que nous ferons bénir le jour de la fête St-Joseph.

FELIX MILLETTE, sec.

MONT-ROYAL, MONTREAL.

Une des plus belles réunions qu'il soit donné de voir a été, sans contredit, celle tenue jeudi soir, le 15 février, par le Conseil Mont-Royal No 250 de Montréal. La salle Leduc regorgeait de membres et d'amis venus pour jouir de l'effet d'une installation de l'Union St-Joseph du Canada — car c'était l'installation des officiers et la présentation des insignes gagnés par le Conseil Mont-Royal.

Ce Conseil, qui date de cinq mois seulement, compte déjà 75 membres, ce qui donne une preuve du grand travail fait par l'agent Jos. Lemire, avec le concours de quelques membres dévoués de l'Union.

La cérémonie fut admirable, comme toutes celles que fait l'Union St-Joseph. Les officiers furent installés par l'organisateur J. B. Friset, assisté des agents Lemire, Desjardins et Mercier.

Après la cérémonie, il y eut chant, déclamation et musique, et l'avocat Delage, qui était présent, en quelques mots bien appropriés, fit voir les avantages qu'il y a d'appartenir à notre belle société. Des discours furent aussi prononcés par M. Leduc, président, et M. Lemire, agent.

L'organisateur Friset, après avoir présenté les regrets de M. E. A. B. Ladouceur de n'avoir pu être présent, étant appelé à Coaticook dans les intérêts de l'Union, prononça un magistral discours qui souleva plusieurs salves d'applaudissements.

La soirée s'acheva au milieu d'un grand enthousiasme.

ROCHONVILLE.

L'installation des officiers du conseil local de Rochonville, a eu lieu le 11 février dernier.

Cette jolie fête commença par un acte religieux : le Saint sacrifice de la messe, qui fut célébré par le Rév Père Lambert, desservant de cette paroisse et chapelain du conseil.

Le Rév. Père, toujours intéressé à nos bonnes fêtes, ne put s'empêcher de nous adresser quelques bonnes paroles. Il nous expliqua en quelques mots que l'Union St-Joseph était une association patriotique, nationale et religieuse. Aussi, dit-il, je suis heureux de voir un aussi grand nombre de paroissiens appartenir à cette société. Mais mon ardent désir serait de voir tous mes paroissiens appartenir à l'Union St-Joseph du Canada.

Le chant était dirigé par M. Rivard, maître-chantre; et la quête fut faite par Madame Josaphat

M. le président Tremblay, convia tous les invités et les membres à se rendre à notre salle, où il y eut réception.

Voici les noms des officiers : Rév. Père Lambert, chapelain; T. Tremblay, président, P. Fortin, 1er vice-président; J. J. Dionne, 2me vice-président; Jos. P. Enright, secrétaire; Josaphat Whitmore, trésorier; P. Maisonneuve, receveur; E. Plouffe, A. Meilleur, censeurs; Jos. Pariseau, Jos. Godreau, visiteurs; Jos. Farland, com.-ord.

Nos remerciements au invités que nous prions cordialement de revenir.

PARTIE DE CARTES A BUCKINGHAM.

Lundi, le 5 février, avait lieu, à



OFFICIERS DU CONSEIL DE ROCHONVILLE.

Debout, de gauche à droite.—A. Plouffe, censeur; E. Maisonneuve, censeur; Jos. Godreau, visiteur; Jos. Farland, com.-ord.; Jos. Pariseau, visiteur; P. Maisonneuve, receveur.
Assis : Josaphat Whitmore, trésorier; P. Fortin, 1er vice-président; F. Tremblay, président; J. J. Dionne, 2me vice-président; Jos. P. Enright, secrétaire.

Whitmore accompagnée de M. Whitmore, le trésorier du conseil.

Après la messe, l'installation des officiers fut faite par M. le Dr Parent, président du conseil de district d'Ottawa.

Le Dr Parent, dans un joli discours, se dit heureux de remercier notre bon curé pour ses paroles d'encouragement à l'égard de l'Union St-Joseph du Canada et félicita le conseil pour le progrès de l'année.

Etaient aussi présents : M. E. Labelle de l'Exécutif; M. A. Bélanger, représentant du Conseil No 1; MM. Massé et Duquette, du Conseil No 2; M. Pilote, du Conseil de St-Rédempteur et MM. Z. Gervais et Joseph Maheux, syndics de la paroisse.

la salle Larwill, le grand Euchre organisé par le Conseil local de l'Union St-Joseph, pour ses membres exclusivement. Au delà de 200 personnes assistaient à cette fête qui, de l'avis de tous, a été un succès pour les organisateurs.

La partie de cartes commença à 9 heures pour se terminer à 11 heures, et fut très animée. Le Rév. M. Lombard, vicaire à Buckingham, ainsi que le Rév. M. Richard, de Perkins, l'un de nos anciens vicaires de passage à Buckingham, voulurent bien honorer la fête de leur présence, et présidèrent à la table d'honneur.

Le premier prix des dames, une jolie pendule en bronze, offerte par M. Jos. Latour, secrétaire, et F. X. Hamelin, trésorier du Conseil, fut gagnée par Mme J. C. Langlois.

Le premier prix des Messieurs, une très belle pipe, offerte par M. Jos. Duval, receveur, fut gagnée

par M. O. Daoust; les prix de consolation, offerts par M. A. Ladouceur, président, furent gagnés par Mlle Chénier et M. F. Desjardins.

A 11 heures, on servit le goûter qui fut suivi de danse, la musique étant fournie par un orchestre d'Ottawa. La plus franche gaieté ne cessa de régner durant toute la soirée et l'on se sépara à une heure avancée, en faisant des vœux pour que les organisateurs, qui ont si bien réussi cette année, recommencent l'année prochaine, et fassent de ce Euchre un événement annuel pour notre Conseil.

INSTALLATION A ST-FRANÇOIS D'ASSISES.

Le conseil St-François d'Assises No. 94, de l'Union St-Joseph du Canada, a fait l'installation de ses officiers le 19e jour de février pour l'année 1912.

Par la nombreuse assistance à cette séance, nous pouvons constater que l'Union St-Joseph du Canada est connue et aimée des membres de ce conseil.

Nous avons l'honneur de compter parmi nous le Contrôleur Parent, Président du Conseil de District, qui présida à cette assemblée, ainsi que M. O. Durocher, Commissaire général.

Le Dr Parent prononça un brillant discours; en peu de mots il fit l'éloge de la société, le bien qu'elle fait autour d'elle, et le bel avenir qu'elle prépare pour ses membres. Le Rév. Père Conrad, qui ne se laisse jamais surpasser en éloquence, nous adressa ensuite la parole; il seconda par des paroles chaleureuses le discours du Contrôleur Parent et donna ensuite quelques mots d'encouragement pour engager tout le monde à travailler à faire connaître la société et essayer d'en grossir les rangs en y inscrivant le plus grand nombre de jeunes gens possible.

M. Durocher, comme Commissaire général, nous donna un compte rendu de ce que la société avait fait pendant l'année 1911 et ensuite quelques mots pour éclairer les membres sur différentes règles de la société. M. J. Hudon, Président du conseil, fut le dernier orateur; il félicita les membres de s'être rendus en aussi grand nombre et termina par un appel chaleureux et patriotique.

Après l'assemblée, a eu lieu le tirage de plusieurs magnifiques prix donnés par de généreux amis; nous tenons à les remercier vivement de leur générosité pour notre conseil. Nous espérons que chacun s'est retiré satisfait et content.

J. A. VERDON, Sec.

CONTRIBUTION A LA CAISSE D'ADMINISTRATION

Réfutation des arguments invoqués contre elle.

S'IL faut en croire les rapports de nos conseils locaux et s'il faut en juger par les observations de nos organisateurs, les principaux arguments invoqués par les membres, contre la décision prise par le Conseil fédéral d'imposer à tous les sociétaires le paiement d'une cotisation mensuelle de trente centins à la caisse d'administration, se résument à ceci:

- 1° *Promesse nous a été faite, lors de notre admission dans la Société, que les taux ne changeraient jamais.*
- 2° *La Société est assez riche sans augmenter son revenu annuel.*
- 3° *Que l'on impose une contribution plus élevée aux nouveaux membres, mais que l'on respecte le contrat passé avec les anciens.*

Avant de disséquer les arguments ci-dessus énumérés, nous devons, pour éviter toute fausse interprétation, affirmer que nous reconnaissons à tout sociétaire le droit incontestable et incontesté de discuter la décision prise par la dernière session fédérale. D'autre part, il est juste que nous réclamions le droit de réfuter les arguments apportés contre la législation que le Conseil Fédéral a passé en pleine connaissance de cause, après sérieuse étude et pour le plus grand bien de la Société.

Maintenant donc, voyons si la critique soulevée par la cotisation nouvelle, qui sera exigible en septembre prochain, a sa raison d'être.

1er ARGUMENT—*Promesse nous a été faite, lors de notre admission dans la Société, que les taux ne changeraient jamais.*

Loin de nous l'intention de contester cette assertion. Notre conviction est que nombre d'agents, d'organisateur même, ont maintes et maintes fois affirmé, avec la meilleure foi possible, que la Société ne modifierait jamais ses taux. Le fait est qu'elle n'a pas changé la contribution mensuelle des anciens membres à la caisse d'assurance, mais qu'elle a imposé une nouvelle cotisation pour administration. En principe, il y a une différence très grande entre ces deux modes de perception des argents. En pratique, cependant, la grosse majorité des membres est portée à conclure que c'est: bonnet blanc, blanc bonnet. Autrement dit: il faut payer davantage, voilà tout. Admis. Mais, même alors, il n'y a pas à déduire que la Société, liée par les promesses des agents, manque à ses engagements. En effet, tout le monde sait que la promesse verbale d'un recruteur ne saurait avoir la même valeur que les stipulations spécifiques contenues dans un contrat écrit. Or, il est dit sur les polices des sociétaires, comme dans le Code de la Société, que tous les membres sont sujets aux changements qui peuvent être apportés à la constitution. Vouloir exiger d'une association mutuelle qu'elle ne touche jamais à ses échelles de taux, serait l'équivalent de requérir d'un marchand qu'il vende toujours sa marchandise au même prix, lorsqu'il la cède à un ancien client. Tout esprit non prévenu doit admettre que les conditions et les circonstances sont susceptibles de changer, et qu'alors une promesse faite de bonne foi mais devenue d'accomplissement impossible, n'engage plus la partie contractante. La situation serait plus compliquée si la Société avait, dans ses polices, déclaré positivement qu'aucun prélevé supplémentaire ou qu'aucune cotisation additionnelle ne pourrait être exigée des membres admis avant l'imposition de tel prélevé ou de telle cotisation. Mais, même alors, une raison aussi grave que celle de l'existence même d'une organisation, justifierait le rappel d'une clause qui, dans un contrat, se trouverait en réalité au préjudice des deux parties contractantes.

2ème ARGUMENT—*La Société est assez riche sans augmenter son revenu annuel.*

Ce n'est pas faire injure à l'intelligence des membres d'une société mutuelle que de déclarer qu'ils ne possèdent pas les connaissances voulues pour se prononcer en pareille matière. La question de la solvabilité d'une association de secours mutuels est excessivement dé-

licate et compliquée. Son étude requiert des connaissances mathématiques spéciales. Il ne suffit pas de considérer l'actif d'une société, il faut regarder son passif, ses obligations, sa moyenne de décès, sa moyenne d'âge, l'activité de son recrutement, la valeur relative de ses risques, les avantages accordés, etc. Avec plaisir devons-nous constater que depuis quelques années surtout, l'Union St-Joseph du Canada augmente rapidement sa réserve. La recette est de beaucoup plus élevée que les déboursés. Mais, comme dans l'histoire, l'ère des sept vaches maigres peut venir. Or, il faut se prémunir contre elle. D'ailleurs, la prospérité présente ne doit pas nous faire oublier d'abord que d'après les calculs des actuaires la contribution payée par les anciens membres n'est pas suffisante pour couvrir les frais d'administration et alimenter suffisamment en même temps la caisse d'assurance, ensuite que d'après la loi des assurances la caisse d'administration doit se subvenir par elle-même. Ce dispositif de la loi n'existait pas il y a quelques années, mais force nous est quand même de nous y conformer.

3ème ARGUMENT—*Que l'on impose une contribution plus élevée aux nouveaux membres, mais que l'on respecte le contrat passé avec les anciens.*

A première vue, cette observation peut sembler judicieuse. Mais, elle ne saurait soutenir l'analyse. Il n'est pas juste de faire combler, par les nouveaux membres, le déficit dont les anciens sont responsables. Parce que ceux-ci, sans le vouloir il est vrai, n'ont pas payé leur police assez cher, il n'est pas équitable que ceux-là paient la leur trop cher. C'est à la subvention de la caisse d'administration que servira la nouvelle cotisation de trente centins par mois; or, anciens comme nouveaux membres doivent contribuer leur quote-part au maintien de cette caisse.

Reste la question du contrat intervenu entre deux parties. Mais, ici encore, l'analyse établit que les deux parties contractantes ne constituent véritablement qu'un seul et même intéressé. En effet, le membre d'une société mutuelle est à la fois un assureur et un assuré. C'est ce que l'on est trop facilement porté à oublier. Assuré, le sociétaire est intéressé à verser la prime la plus basse possible; assureur, il doit verser une prime assez élevée pour que l'existence de la Société soit à jamais sauvegardée.

CHARLES LECLERC.

L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA

Président d'honneur:
Chaplain général:
1er Vice-Président général:
2me »
Médecin général:
Directeurs:
»
»
»
»
»
»

Mgr C. H. Gauthier, archevêque d'Ottawa.
Mgr J. O. Routhier, vicaire général, Ottawa.
J. S. Tétrault, notaire, Sherbrooke.
G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
J. U. Archambault, M. D., Hull.
O. Durocher, ex-maire, Ottawa.
S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa.
Eugène Labelle, comptable, Ottawa.
A. E. Brunet, courtier, Montréal.
Alex. Guibault, avocat, maire de Joliette.
A. E. Vincent, industriel, Québec.
J. P. Sampson, gentilhomme, Levis.

OFFICIERS GENERAUX

Auditeurs supérieurs:
»
Procureur:
Secrétaire général:
Trésorier général:
Organisateur en chef:
Assist. » »

J. N. Rattey, Ottawa.
J. F. H. Laperrière, Ottawa.
J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières.
Charles Leclerc, Ottawa.
Lassalle Gravelle, Ottawa.
Dr. O. J. Rochon, Ottawa.
G. J. H. Tessier, Québec.

CONSEILS DE DISTRICTS

Ottawa:	{	Président:	Dr. R. H. Parent, Ottawa.
		Vice-Président:	R. Lafond, Hull.
		Secrétaire:	Eug. Labelle, 327, Dalhousie, Ottawa.
		Trésorier:	A. Bélanger, 327, Dalhousie, Ottawa.
		Syndic:	C. O. Dupuis, Ottawa. Nap. Bélanger, Ottawa.
Montréal:	{	Président:	E. A. B. Ladouceur, Montréal.
		Vice-Président:	Dr. W. A. Besner, Valleyfield.
		Secrétaire:	Dr. J. F. A. Gatién, 100, 2e avenue, Viauville.
		Trésorier:	Dr. J. A. Duhamel, 1031, St-Denis, Montréal.
		Syndic:	Dr. J. A. Rousse, Montréal. G. E. Bégin, Sherbrooke.
Québec:	{	Président:	Ch. Mailly, Québec.
		Vice-Président:	J. L. A. Godbout, Québec.
		Secrétaire:	Alb. Boulet, 176, Richelieu, Québec.
		Trésorier:	Dr. P. H. Bédard, 236, St-Jean, Québec.
		Syndic:	J. A. Marcoux, Québec. Cyprien Fortin, Beauceville.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Caisse de bénéfiques en maladie

(Echelle applicable aux nouveaux membres admis à partir du 1er septembre 1911.)

AGE	Contribution mensuelle (Classe ordinaire)	CONDITIONS ET AVANTAGES
16	30 cts	<p>Condition : Pour appartenir à cette caisse, il faut être admis d'abord dans la caisse d'assurance.</p> <p>Bénéfices : En maladie : \$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année. Au décès d'épouse : \$75.00 si elle a subi l'inspection médicale requise.</p>
17	31	
18	32	
19	33	
20	34	
21	35	
22	36	
23	37	
24	38	
25	39	
26	40	
27	41	
28	42	
29	43	
30	44	
31	45	
32	46	
33	47	
34	48	
35	49	
36	50	
37	51	
38	52	
39	53	
40	54	
41	55	
42	56	
43	57	
44	58	
45	59	
46	60	
47	61	
48	63	
49	65	

PREVOYANT GRATIS.

Il arrive parfois à certains sociétaires de refuser de recevoir "Le Prévoyant" parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils doivent payer une piastre par année pour abonnement. Nous désirons leur rappeler que le "Prévoyant" est envoyé gratuitement à tous les membres de l'Union St-Joseph du Canada.

A V I S.

Les percepteurs et receveurs sont priés d'indiquer, sur les formules relatives à la perception du Centin Collégial, le numéro de police du sociétaire qui verse son sou à la Caisse Collégiale.

CHEZ NOS CONSEILS

Officiers pour 1912

Nous continuons ci-dessous la liste des nouveaux officiers de nos conseils, dont nous avons commencé la publication dans le numéro de février du "Prévoyant."

Hull, No 2.

Dr. J. Urgèle Archambault, président; Adrien Labelle, 1er vice-président; Edmond Massé, 2me vice-président; J. Henri Bélanger, secrétaire-receveur; Jules Gratton, trésorier; Ovila Duquette, Jos. Reinhardt et J. O. Deslauriers, censeurs; Albert Morin et Géhusse Massé, visiteurs de malades; Nap. Bélanger, commissaire-ordonnateur.

L'Orignal, No 7.

Rév. Joseph Pilon, chapelain; A. Clément, président; R. Alard, 1er vice-président; A. Chevrier, 2me vice-président; Jos. X. Millette, receveur; Félix Millette, secrétaire-trésorier; Zénon Schetagne, France Chevrier, L. Duchesne, censeurs; Georges Charbonneau, Théodule Brabant, visiteurs de malades; J. A. Pilon, commissaire ordonnateur.

Sherbrooke, No 19.

Chapelain, Rév. J. H. Roy; président, F. Brunelle; 1er vice-président, Geo. Harton; 2me vice-président, V. Audet; secrétaire, Not. J. S. Tétreault; trésorier, G. E. Bégin; receveur, Notaire J. S. Tétreault; visiteurs, Ludger Bérard et Nap. Houle; commis.-ordon., Alex. Trudeau; censeurs, Not. P. Dubuc, O. Dufresne, J. E. Marcéau.

Lefaiivre, No 22.

Maxime Thivierge, président; Samuel Chartrand, 1er vice-président; Delphis Préseault, 2me vice-président; Norbert Lefaiivre, secrétaire-trésorier; David Lefaiivre, receveur; M. Lauzon, E. Paquette, visiteurs; W. Hotte, Art. Malette, O. Racine, censeurs; J.-Bte Dault, commis.-ord.; O. Dault, M. Dorice, comité mortuaire.

Cornwall, No 25.

Chapelain, Rév. A. J. McMillan; président, J. Régis Giroux; 1er vice-président, H. Poirier; 2me vice-prés., Ludger Laurin; secrétaire, Arthur Chevrier; receveur, T. Dextras; trésorier, Joseph Miron; visiteurs de malades, Henri Laurin et Olivier Saucier; com.-ord., J. B. Chatelois; censeurs, Amédée Chevrier, Joseph Barek, Louis Leclair. Comité du Bien

de l'Ordre, Alfred Amyotte et Philippe Strodeur.

Shawinigan Falls, No 23.

Chapelain, Rév. J. O. Meunier; président, M. Jules Dumaine; 1er vice-président, M. Louis Bélisle; 2me vice-président, M. J. T. Veilleux; secrétaire, M. Jos. Guay; trésorier, M. W. L. Forget; receveur, M. Jos. Guay; censeurs, MM. Napoléon Leclerc, Alfred Lacoursière, Isidore Auger; visiteurs de malades, MM. Emile Lajoie et Antonio Juneau; com.-ord., Georges Dumaine.

St-Jacques des Piles, No 24.

Chapelain, Rév. Chs. S. de Carufel; président, Joseph Denoncourt; 1er vice-président, Wilbrun Généreux; 2me vice président, Willy Denoncourt; secrétaire, Joseph Lupien; trésorier, Arthur Doucet; receveur, Ernest Côté; visiteurs, Joseph Dufresne et Adélarde Thiffault; commis.-ord., Onésime Massicotte; censeurs, Henri Thiffault, Alfred Dufresne et Albert Degenais.

Québec, No 29.

Président, Etienne Dussault; 1er vice-président, J. A. Marcoux; 2me vice-président, J. A. Martel; secrétaire, Wilfred Boulet; receveur, Albert Boulet; trésorier, Dr P. H. Bédard; censeurs, Elz. Vincent, L. A. Suzor, Jos. Gaumont; médecin, Dr Ph. Bédard; visiteurs, Alidor Boulet, Adol. Robitaille, J. A. Gosselin; com.-ord., G. Savard.

Ste-Thècle, No 35.

Président, Théophile Magnan; 1er vice-président, L. Veillette; 2me vice-président, Chs. Audy; secrétaire, J. G. Audy; trésorier, Lucien Dessureault; receveur, J. G. Audy; visiteurs, Pierre Tessier, Dolphis Bélisle; com.-ord., P. C. Audy; censeurs, T. H. Massicotte, Jean Piché, Wilbrod Gervais.

Montréal, No 40.

Président, J. A. Tanguay; 1er vice-président, Yvon Lamontagne; 2e vice-président, A. G. Routhier; secrétaire, J. A. Boisseau; trésorier, J. O. Labbé; receveur, A. W. Gervais; visiteurs de malades, Paul Lecompte, Donat Levasseur; com.-ord., J. A. Dubois; censeurs, Désiré Blais, Léonard Tourangeau, M. Bétournay; comité mortuaire, J. A. Dubois, prés., Adrien Desrosiers, Emile Monty, L. J. Ratelle.

St-Vital de Lambton, No 43.

Chapelain, Rév. Arthur Belleau; président, Ernest Gagnon; 1er vice-président, F. X. Julien; 2me vice-président, Edouard Labrecque; secrétaire, Napoléon Monfette; receveur, J. A. Samson; trésorier, Odilon Roy; commis.-ord., Athanase Dion; censeurs, Alfred Couture, Joseph Richard, J.-Bte Vallérand; visiteurs de malades, Amédée Fortin, Michel Couture, Joseph Ruel, Onésime Carrier.

Coaticook, No 45.

Chapelain, Rév. F. N. Séguin; Président, André Rousseau; 1er vice-président, Wilfrid Labarre; 2me vice-président, H. Archambault; secrétaire, Adélarde Carpentier; trésorier, J. U. Desvovaux; receveur, Ls Denaud; visiteurs, Arthur L'Heureux, E. Valade; com.-ord., Rosario Boudreault, J. O. Caron; censeurs, Alp. Couture, J. E. Richard, P. Binette; médecin, Dr O. Birs.

St-Sébastien de Beauce, No 52.

G. Alph. Bernier, président; Albert Paradis, 1er vice-président; Nap. Paradis, 2me vice-président; J. L. Bernier, secrétaire; J. Edm. Bernier, trésorier et receveur; B. Bernier, assistant receveur; J. L. Jacob, Adj. Bernier, Jos Paradis, censeurs; Geo. Alph. Paradis, Donat Paradis, visiteurs; Arcadias Paradis, com.-ord.; Dr Nap. Doyon, médecin examinateur.

St-Hermas, No 62.

Chapelain, Rév. P. M. Moulin; président, Dr P. E. Pagé; 1er vice-président, H. Paiement; 2me vice-président, F. Constantin; secrétaire, Omer Daoust; trésorier, Omer Daoust; receveur, Félix Daoust; visiteurs, H. Berthiaume, Frs. Quenneville; com.-ord., Jos Rollin; censeurs, Ed. Guilbault, Z. Filion, E. Laurin.

St-Jean-Baptiste, No 70.

Chapelain, Rév. M. Forbes; président, Ephrem Bourassa; 1er vice-président, Antonio Desjardins; 2e vice-président, J. B. Friset; secrétaire, E. A. B. Ladouceur; trésorier, Albert Brosseau; receveur, Ed. Paquette; censeurs, J. N. Langelier, Gaudias Clavette, Henri Guay; visiteurs, Edmond Pelletier, P. Isaïe Gagnon; com.-ord., Bazile Cadieux.

Lachute, No 74.

Chapelain, Rév. Jos. Picotte; président, Charles Barker; 1er vice-président, Napoléon Baulne; 2me vice-président, Isaïe Lamoureux; secrétaire, Gédéon Desjardins; receveur, Félix Paquette; trésorier, Francis Malette; visiteurs, Horm. St-Jacques, Sévère Prévost, Thos. Stephenson; com.-ord., Ad. Malette; censeurs, Henri Gibault, Jos. Ad. Malette, Wilfrid Malette.

REMERCIEMENTS

Buckingham, 2 mars. — Au nom du conseil de Buckingham No 15, je désire vivement remercier l'Union St-Joseph du Canada pour la générosité dont elle a fait preuve à l'égard de notre conseil. Nous venons de recevoir notre belle bannière et nous ne saurions trop vous en remercier.

Veillez être assez bon de publier notre reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager tous les conseils à travailler au succès de notre belle société canadienne-française et catholique.

JOSEPH LATOUR,
secrétaire.

Saints-Anges, Beauce, 28 fév. — Merci à l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude avec laquelle elle m'a payé mes bénéfices en maladie.

ALPHONSE CLOUTIER.

West Wickham, 18 fév. — Je dois vous remercier des bénéfices en maladie reçus si promptement de l'Union St-Joseph du Canada, et vous demande de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant".

NAZAIRE VAILLANCOURT.

Calumet, 21 fév. — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée au règlement de ma réclamation pour le décès de mon époux, décédé le 21 janvier. Je ne vous ai envoyé les preuves de son décès que le 30 janvier et le 16 février je recevais la somme de \$110.00, en premier versement. Ceci me donnera plus de zèle, si c'est possible, pour travailler au succès de notre belle société catholique et canadienne-française.

Dame EMERY VILLENEUVE.

St-Alphonse de Joliette, 4 mars. — De grand cœur je remercie l'Union St-Joseph du Canada pour la promptitude apportée à payer les bénéfices qui m'étaient dus pour ma dernière maladie. Veuillez insérer dans le "Prévoyant" ma reconnaissance pour l'intérêt que vous portez à vos membres.

ALPHONSE MARCHAND.

Masson, 4 mars. — Je m'empresse de vous remercier de la générosité avec laquelle vous avez agi envers moi. Je viens de recevoir mes bénéfices en maladie et je vous en exprime toute ma gratitude.

Je vous prie de publier ma reconnaissance dans le "Prévoyant", afin d'encourager le public à appartenir à notre belle société canadienne-française et catholique.

J. H. M. PLAMONDON.

Je remercie l'Union St-Joseph du Canada pour sa promptitude à régler ma réclamation au montant de \$45.00 pour bénéfices en maladie.

Plus que jamais, je m'efforcerais de faire du recrutement.

AZARIE LALUMIERE.

Roxton-Pond, 12 fév. — C'est avec une forte angoisse au cœur, qui me gêne un peu pour exprimer mes sentiments, que je vous écrit. Mais il me semble qu'il n'y a que moi, la mère de sept enfant, tous en bas âge, ne pouvant gagner suffisamment pour subvenir aux besoins de ma famille, qui puisse reconnaître le grand bien dont votre digne société vient de me combler

F A B L E
La Mutualité

La ponctualité, politesse de roi,
Est une qualité qui dissimule en soi
Sa récompense.

Du défaut opposé, toujours, on se repent;
Et l'homme s'en corrige à ses propres dépens:
La négligence.
Je me fait fort

De prouver le grand tort
De ces stupides gens, dont l'âme est incertaine,
Qui se font un plaisir de mettre à la huitaine
Tout ouvrage, travail, tâche ou décision
Et qui du Temps vengeur voudraient avoir raison.

Voici une courte histoire
Arrivant fort à propos,
Mais, hélas! guère à la gloire
De son malheureux héros.

D'une société, Lorandeu était membre.
Et par sa négligence il se faisait attendre
Lorsque venait le jour, où son attention
Devait voir à payer sa contribution.
"La semaine prochaine il sera temps encore",
Répondait Lorandeu, dont le verbe sonore
Imposait le silence au zélé receveur.
La semaine passait plutôt avec lenteur
Sans que le négligent donnât signe de vie,
Sans qu'il manifestât la plus légère envie
De se trouver en règle avant la fin du mois.
Le receveur devait l'avertir plusieurs fois.
Et malgré tout cela à nombreuses reprises
A la suspension notre homme était aux prises.

Avec le feu

C'est traître jeu,

Dit le proverbe,

Que d'oser

S'amuser

Comme un superbe.

Courir au devant du péril,

C'est soi-même trancher le fil

De sa propre existence.

Lorandeu un bon jour apprit

Que le rayage était le prix

De son insouciance.

Il renonçait dès lors

A cinquante dollars

De ses primes versées

Depuis quelques années.

Il jura, hélas! sur le tard

De n'être jamais en retard

Mais de payer d'avance

La moindre redevance.

Obligé de subir un nouvel examen,

Il se vit, par sa faute, à l'avenir, contraint

De payer une prime un peu plus élevée.

C'était punition tout à fait méritée.

en me remettant, par l'intermédiaire de votre percepneur, M. Jos. Fournier, un chèque au montant de \$500.00. Donc, Messieurs, je remercie de tout cœur tous les officiers et les membres de cette grande société. Permettez-moi aussi, s'il vous plaît, de profiter de cette occasion pour remercier, au nom de mes enfants, M. Jos.

Fournier du grand dévouement qu'il a apporté pour moi et pour d'autres affligés. M. Jos. Fournier est un grand mutualiste, encourageant et aidant même les pauvres gens à se maintenir dans la société... Encore une fois, Messieurs, merci, au nom de mes enfants, mille fois merci.

OLIVINE BOYER.

Chicoutimi, 31 janv. — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle votre société a fait droit à ma réclamation de la manière demandée, pour le décès de mon mari, J. W. Desmarais, qui fut, pendant plusieurs années, Président du Conseil de Chicoutimi.

Cette belle Société est une de celles qu'on ne saurait trop recommander pour ses paiements réguliers, soit en bénéfices en maladie, soit au décès de ses membres. Je vous prierai de bien vouloir transmettre mes remerciements à l'Exécutif, afin qu'il puisse en faire la publication dans le *Prévoyant*.

Dame Veuve WILFRID DESMARAIS.

CONDOLEANCES

Ste-Cécile de Masham, 29 fév. — Les membres de ce conseil ont appris avec peine la mort de Dame Rose-Alma Beaudoin, épouse de M. Damase Moreau, membre de ce conseil, et ils désirent exprimer leurs plus sincères sympathies à la famille éprouvée.

JOS. LABELLE,
receveur.

Rockland, 28 fév. — Le conseil de Rockland No 3 de l'Union St-Joseph du Canada a appris avec regret la mort de Dame Xavier Séguin, mère de M. Xavier Séguin, fils de l'ex-président de ce conseil, et décide qu'un vote de sympathies soit adressé à la famille éprouvée.

Ce conseil adresse également ses sympathies à M. Philius Lajeunesse, membre de l'Union St-Joseph du Canada, pour la perte douloureuse qu'il vient de subir en la personne de son fils Osias.

H. GAUTHIER, sec.

St-Elleuthère, 4 fév. — Proposé par M. Z. Caron, secondé par M. Ludger Canuel, que les membres de ce Conseil ont appris avec chagrin la mort de Dame Hélène Morin, épouse de leur confrère M. Arthur LeBel; qu'ils désirent exprimer à M. LeBel, dans cette cruelle épreuve, leurs sympathies les plus sincères, et que copie de la présente résolution soit envoyée à M. LeBel et au *Prévoyant* pour publication.

Adopté unanimement.

ODILON OUELLET.
Sec.-Receveur.

A V I S.

aux Percepteurs et Receveurs

Les receveurs et percepteurs sont près de ne pas oublier qu'il y a pour eux une obligation stricte de donner à l'Exécutif et aux Conseils de District les renseignements qu'on leur demande. Pour la bonne administration de la Société, il faut que l'Exécutif et que les Conseils de District connaissent l'état des divers conseils et bureaux de la société.

Lorsque des blancs de rapport son envoyés aux succursales, ces blancs doivent être remplis immédiatement et retournés à qui de droit.

CR.	
31 Déc.—Déboursés totaux de l'année	\$452,879 24
Chargé aux comptes personnels des agents et percepteurs	1,042 39
Chargé aux comptes de profits et pertes	344 15
Balances en mains 284 63	
nette en banque Nat. 8,013 18	
nette en banque Roy. 24,688 25	
nette en banque Prov. 4,413 69	37,399 75
<hr/>	
Dépôt au gouvernement de Québec	5,000 00
Dépôt au gouvernement du Nouveau-Brunswick	5,000 00 10,000 00
<hr/>	
Dû par les conseils et Bureaux	812 52
Moins au crédit des conseils et Bureaux	311 38 501 14
<hr/>	
Total des balances ...	\$ 47,900 89
Total du crédit	\$502,166 67

(Sig.) J. N. RATTEY,
J. F. H. LAPERRIERE, (Sig.) LASSALLE GRAVELLE,
Auditeurs supérieurs. Trésorier général.

Bilan, le 31 décembre 1911.

ACTIF.	
En argent:	
En mains du Trésorier	\$ 284 63
En Banque Nationale	9,591 66
En Banque Royale	29,682 43
En Banque Provinciale	4,413 69
En dépôt gouvernement de Québec ..	5,000 00
En dépôt gouvernement du Nouveau-Brunswick	5,000 00
<hr/>	
Total	\$ 53,972 41
En valeurs:	
Prêts et débentures	569,467 29
Intérêts accumulés	9,440 84
Propriété immobilière	80,600 00
Propriété mobilière	2,580 00
Insignes, papeteries, etc.	1,000 00
<hr/>	
Total	\$ 663,088 13
Avances:	
Aux conseils de districts	1,986 32
Aux membres âgés	1,481 87
Pour frais de voyages	616 05
Pour caisse journalière	100 00
Aux membres de la caisse sociale	283,021 26
<hr/>	
Total	\$ 287,205 50
Divers:	
Loyers	311 31
Conseils et Bureaux (net)	501 14
Comptes personnels	2,146 80
<hr/>	
Total	\$ 2,959 25
Total de l'actif	\$1,007,225 29

PASSIF.	
Chèques:	
En circulation, Banque Nationale	\$ 1,578 48
En circulation, Banque Royale	4,994 18
En circulation, Banque Provinciale	
<hr/>	
Total	\$ 6,572 66
Divers:	
Centin Collégial	41 92
Héritiers, Caisse Sociale	196,489 46
Décès, membres Caisse Sociale	6,453 84
Décès, membres autres caisses.....	6,700 00
Décès, épouses, Caisse Sociale.....	550 00
Décès, épouses autres caisses.....	300 00
<hr/>	
Total	\$ 210,535 22
Total du passif	\$ 217,107 88
Surplus	\$ 790,117 41
<hr/>	
\$1,007,225 29	

(Sig.) J. N. RATTEY,
J. F. H. LAPERRIERE, (Sig.) LASSALLE GRAVELLE,
Auditeurs supérieurs. Trésorier général.

RECLAMATIONS PAYEES EN FEVRIER.

No. du décès	Nom du Décédé.	No de Police.	Nom du Réclamant.	Date du Décès	Montant	Date du Paiement	Résidence.
1535	Agnès Foisy.....	16633	D. Jacques.....	24 nov.	\$ 75.00	15 févr.	Ottawa
1537	H. Beauregard.....	45954	Aline Boyer.....	15 déc.	500.00	8 —	Roxton Pond
1540	J. Hébert.....	34677	M. Levasseur.....	16 —	1500.00	15 —	St-Grégoire
1541	E. Sasseville.....	18087	L. Sasseville.....	11 —	100.00	15 —	Bonfield
1549	A. H. Brassard.....	38376	M. A. Dallaire.....	1 janv.	1500.00	15 —	St-Joseph, Bee
1551	A. Lalonde.....	33412	Jos. Lalonde.....	31 déc.	1000.00	15 —	Rivière Beaudet
1553	A. St-Arnaud.....	33829	P. & E. St-Arnaud.	29 —	1500.00	1 —	North Bay
1562	O. Pilon.....	11891	L. Viau.....	4 —	750.00	15 —	Hull
1564	E. Fontaine.....	15136	Olivine Côté.....	20 —	1500.00	15 —	Weedon
1567	F. R. Miron.....	41297	M. Miron.....	18 janv.	1000.00	15 —	Sault Ste-Marie
1568	J. Roy.....	41566	J. Garceau.....	15 —	75.00	15 —	Grand'Mère
1569	E. Chayer.....	34791	H. Mireault.....	27 —	75.00	15 —	Ste-Julienne
1571	E. Villeneuve.....	21379	C. Whissell.....	21 —	1500.00	15 —	Calumet
1572	Ad. Charron.....	36622	L. Kirouac.....	25 —	500.00	15 —	St-Rédempteur
1575	E. Mathieu.....	12445	Jos. Mathieu.....	9 déc.	1000.00	15 —	Pembroke
1580	Céline Hudon.....	633	Jos. Hudon.....	29 janv.	75.00	15 —	Ottawa
1359	Rév. L. M. Boisseau	5678	Jules Boisseau.....	2 mai	750.00	15 —	St-Eugène, Ont.

Ottawa, 15 mars 1912.
Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour d'avril prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de

soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

AVIS

Les médecins ne doivent pas oublier qu'ils ne peuvent donner un certificat de maladie à un membre de l'Union St-Joseph du Canada, que lorsque ce membre a été sous leurs soins.

Les visiteurs de malades doivent visiter les malades et s'acquitter de ce devoir consciencieusement.

NOTE.

Il nous fait plaisir de dire que le Conseil de Baie Shawinigan, No 48, a souscrit \$5.00 pour le Congrès de la Langue française qui se tiendra à Québec l'été prochain.